

SÉANCE DU 30 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le vingt mars deux mil dix-huit, sous la présidence de M. Gino GOMMÉ, Maire.

Etaient présents :

- Madame MOREL Christine, Messieurs LAUNOIS Sylvain, MADIC Jules, PAPOIN Daniel, adjoints,
- Mesdames BERANEK Sonia, CHARLES Mélanie, REZÉ Christèle, conseillères municipales,
- Messieurs ADAM Laurent, DUBREUIL Matthieu, LEJAY Gilles, LESAGE Mickaël, NEMAUSAT Pierre, conseillers municipaux.

Absents excusés : Messieurs BONNET Gérard (pouvoir à M. MADIC), HÉNIN (pouvoir à Mme CHARLES), conseillers municipaux.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CHARLES Mélanie.

Avant de commencer la séance M. le Maire réclame une minute de silence en l'honneur du Commandant A. BELTRAM, gendarme mort en service, tué par un islamiste.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 36 minutes.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal sur le dernier compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2018, l'Assemblée adopte ce compte-rendu.

I – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET PRINCIPAL ÉTABLIS PAR LE TRÉSORIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion du Service Eau, du Service Assainissement et du Budget Principal 2017 établis par le Trésorier de Château Renault. M. NEMAUSAT demande si le Trésorier a fait un commentaire. Mme MARTIN lui répond que le Trésorier a simplement dit de faire attention, que cette année on pouvait faire de petits investissements mais sinon pas d'autres commentaires en particulier. Après étude et discussion, ils sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

Délibération n°15/2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2017 du Service de l'Eau établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du Service de l'Eau.

Délibération n°16/2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2017 du Service de l'Assainissement établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du Service de l'Assainissement.

Délibération n°17/2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2017 du Budget principal établi par le Comptable de la Trésorerie de Château-Renault.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du Budget principal.

II – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil, et laisse la place à Mme Christine MOREL, 2^{ème} adjointe en charge des finances de commenter les comptes administratifs de l'Eau, de l'Assainissement et du Budget principal 2017 et qui sont en tous points identiques aux comptes de gestion établis par le Trésorier.

Après explications détaillées et délibérations, le Conseil adopte à l'unanimité ces comptes administratifs pour l'année 2017.

Délibération n°18/2018

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2017 du Service de l'Eau et c'est Madame Christine MOREL, 2^{ème} adjointe, en charge de la commission des finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2017 du Service de l'Eau et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2017 du Service de l'Eau qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

Délibération n°19/2018

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2017 du Service de l'Assainissement et c'est Madame Christine MOREL, 2^{ème} adjointe, en charge de la commission des finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2017 du Service de l'Assainissement et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2017 du Service de l'Assainissement qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

Délibération n°20/2018

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2017 du Budget Principal et c'est Madame Christine MOREL, 2^{ème} adjointe, en charge de la commission des finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2017 du Budget Principal et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2017 du Budget Principal qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

III – AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rentre de nouveau dans la salle du conseil pour la suite de la séance et présente l'affectation des résultats des comptes administratifs 2017 de l'Eau, de l'Assainissement et du Budget Principal 2017.

Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité, accepte toutes ces affectations de résultats à reporter sur les budgets de l'eau, de l'assainissement et du budget principal pour 2018.

Délibération n°21/2018

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2017 du Service de l'Eau a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat négatif de 3.068,48 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 28.725,37 € fait apparaître un nouvel excédent de 25.376,87 €.
- **Section d'exploitation** : un résultat négatif de 32.376,59 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 96.309,37 € fait apparaître un nouvel excédent de 63.932,78 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2017.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2018 l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau, et de faire de même pour la section d'exploitation.

Délibération n°22/2018

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2017 du Service de l'Assainissement a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat positif de 6.392,28 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 201.515,19 € fait apparaître un nouvel excédent de 207.907,47 €.
- **Section d'exploitation** : un résultat négatif de 297,23 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 36.828,52 € fait apparaître un nouvel excédent de 36.531,29 €.

Il a des restes à réaliser pour 2017 : 15.500,00 € en dépenses d'investissement et 7.740,00 € en recettes d'investissement reportées en 2018 sur les lignes concernées.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2018 l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau, et de faire de même pour la section d'exploitation.

Délibération n°23/2018

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2017 du Budget Principal a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat négatif de 60.346,34 € mais qui compte tenu du déficit antérieur cumulé de 42.227,98 € fait apparaître un nouvel excédent de 102.574,32 €.

- **Section d'exploitation** : un résultat positif de 94.687,65 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 41.382,65 € fait apparaître un nouvel excédent de 136.070,30 €.

Le besoin de financement pour l'investissement est de 102.574,32 € corrigé des restes à réaliser qui s'élèvent à 20.336 € en recettes et au besoin de financement qui est de 82.238,32 €

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, des présents et des votants, décide d'affecter en 2018 l'intégralité du déficit d'investissement en report à nouveau, et d'y affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 82.238,32 €

Le nouveau report d'excédent de fonctionnement se monte à 53.831,98 €.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil, au vu des bases fiscales 2018 reçues en mairie et dont les élus ont eu copie, une stagnation des taux pour l'année 2018 après deux années successives de faible augmentation.

Le Conseil demande si une faible augmentation apporterait une hausse importante au budget, elle serait pour 1 % de l'ordre de 1.900 €. Bien sûr, une baisse pourrait être envisagée mais les dotations de l'Etat ne sont pas forcément à la hausse, donc cela impliquerait une restriction sur les budgets qui sont déjà calculés au plus juste.

Après discussion, à l'unanimité l'Assemblée décide une stagnation des taux pour 2018.

Délibération n°24/2018

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Commission des finances en ce qui concerne les taux d'imposition pour 2018 propose stagner les taux pour cette année.

Il demande donc au Conseil, de voter sur cette proposition de stagnation.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants se prononce pour cette stagnation, à savoir pour 2018 :

- taxe d'habitation : 12,25 %
- taxe foncière (bâti) : 13,85 %
- taxe foncière (non bâti) : 40,68 %.

V – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Monsieur le Maire commente le tableau établi par la commission des finances du 12 mars dernier en ce qui concerne l'attribution des subventions aux associations pour 2018.

Mme MOREL explique que la commission a tenu compte pour chaque association du nombre d'adhérents entre autre ceux domiciliés à Neuville-sur-Brenne, du montant de la cotisation demandée et surtout du solde des comptes de fin d'année.

M. HENIN par l'intermédiaire de Mme CHARLES indique qu'il respecte le travail de la commission et ne le remet pas en cause mais souhaite juste que l'on se penche sur l'association des P'tits Loups de la Brenne, car sa présidente Mme Brigitte TATIN est toujours prête à donner un coup de main aux autres associations.

Mme MOREL indique que les dossiers de subventions devaient être remis avant le 27 février et celui de l'Association des P'tits Loups n'a été déposé que le 27 mars et que n'ayant pas de dossier, la commission a décidé de ne rien attribuer et surtout vu l'important solde positif de cette association, la subvention n'a pas lieu d'être. Elle souligne par contre le fait que cette association a besoin de beaucoup de main d'œuvre pour aider lors du montage et du démontage des extensions de scène.

M. ADAM explique qu'il n'y a pas eu de baisse des subventions cette année, que la différence se situe simplement à la non attribution à l'école d'une subvention pour un voyage scolaire, qui n'aura pas lieu cette année.

Mme MOREL remercie les associations qui, de par leur bénévolat, font vivre le village.

Après ces explications, le Conseil, à l'unanimité, adopte les montants 2018 des subventions attribuées aux associations qui s'établissent comme indiqués dans la délibération ci-dessous.

Délibération n°25/2018

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de décider du montant des subventions à attribuer aux associations pour 2018, et au vu des propositions faites par la Commission des Finances réunie le 12 mars 2018. Cette commission s'est réunie plusieurs fois afin d'examiner chaque demande afin de déterminer au plus juste les montants à attribuer. Ainsi, le montant des subventions s'établit comme suit :

Monday Rock : 100,00 €	Club de karaté : 100,00 €
Ass. Gymnastique Bien être : 300,00 €	Club des Aînés : 700,00 €
Comité des fêtes : 800,00 €	Osmos'97 : 300,00 €
USEP : 500,00 €	Les P'tites ailes renaudines : 150,00 €
SPA : 50,00 €	Amicale des pompiers : 100,00 €
Club de scrabble : 200,00 €	

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte les montants proposés à attribuer aux associations.

VI – VOTE DES BUDGETS 2018 DU SERVICE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux élus au vu des éléments votés plus haut, les budgets 2018 de l'Eau, de l'Assainissement et du Budget principal établis par la commission des finances. Les programmes d'investissement sont :

- **Pour le service d'eau** : des travaux pour résoudre des écoulements d'eaux pluviales Rue du Paradis,
- **Pour le service d'assainissement** : des travaux pour le transfert des eaux usées de la station de Neuville sur Brenne vers celle de Château-Renault.
- **Pour le budget principal** : diverses acquisitions de matériels et outillage et des travaux de rénovation de voirie.

Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité, adopte ces trois budgets pour 2018.

Délibération n°26/2018

Monsieur le Maire sort au moment du vote du compte administratif 2017 du Service de l'Eau et c'est Madame Christine MOREL, 2^{ème} adjointe, en charge de la commission des finances, qui soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2017 du Service de l'Eau et dont chaque élu a eu le détail.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des votants, approuve le compte administratif de l'année 2017 du Service de l'Eau qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie de Château-Renault.

Délibération n°27/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil, le budget 2018 pour le Service de l'Assainissement élaboré par la Commission des finances.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte le budget du Service de l'Assainissement pour 2018 et charge Monsieur le Maire de son application.

Délibération n°28/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil, le budget 2018 pour le Budget principal élaboré par la Commission des finances.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, des présents et des votants, adopte le budget du Budget Principal pour 2018 et charge Monsieur le Maire de son application.

VII – FEU D'ARTIFICE POUR FETE NATIONALE DU 21 JUILLET PROCHAIN

Monsieur le Maire représente à l'assemblée le devis de la Sté PYRO CONCEPT de Nazelles-Négron, concepteur de feux d'artifice qui a pour habitude de tirer celui de Neuville-sur-Brenne. Lors de la dernière réunion du conseil, il avait été décidé, de voir celui-ci en commission des finances. Cette commission a décidé de garder le prix de base sans option à savoir 4.900 €.

Monsieur GOMMÉ demande suite à l'avis de la commission de se prononcer de façon définitive sur le prix de cette prestation.

Après délibération, le Conseil, à la majorité, retient l'avis de la commission et suggère que lors du tir du feu, d'arroser la plate-forme du terrain multisports.

Délibération n°29/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil, la proposition de prix de la Société PYRO CONCEPT de Nazelles-Négron, pour le feu d'artifice pour la Fête Nationale qui aura lieu le Samedi 21 juillet prochain. Le coût s'élève à 4.900,00 € TTC sans option. Lors de la précédente réunion de conseil, il avait été décidé que la commission des finances se penche dessus. Il en ressort que la majorité des élus de cette commission sont favorables à ce montant.

Après délibération, l'Assemblée, à la majorité (12 pour – 1 contre – 2 abstentions), des présents et des votants, accepte ce devis sans rajout d'options et charge Monsieur le Maire de signer ce devis.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR 2018

Monsieur le Maire passe à la parole à M. LAUNOIS qui explique avoir monté un dossier pour une demande de subvention au titre des amendes de police pour 2018 pour la pose de coussins berlinois (ralentisseurs) au niveau du panneau d'agglomération sur la RD43, et création d'un passage piéton avec busage de chaque côté, pour permettre dans un premier temps de faire ralentir les automobilistes à l'entrée de la Commune et dans un deuxième temps de relier les deux lotissements en sécurisant la traversée de route. Le dossier ne se fera que si la Commune obtient la subvention nécessaire à ces travaux.

Le dossier est parti au STA de Bléré, le 30 mars, jour de cette réunion.

Après discussion, le Conseil, à la majorité, 1 abstention – 14 pour, adopte ce projet. Affaire à suivre et en attente de la décision du Département.

IX – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en route du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et qu'il y aura une réunion importante à la Communauté de Communes du Castelrenaudais le lundi 9 avril 2018 à 10 h 30 pour étudier les futurs projets de Neuville-sur-Brenne et surtout faire un zonage conforme aux attentes de la Commune.

Aussi, afin de préparer cette réunion, il est décidé de retenir une date de réunion de la commission d'urbanisme, elle aura lieu le 04.04.2018 à 18 h 00.

X – TRANSFERT DES EAUX USÉES DE LA STATION DU BOURG DE NEUVILLE-SUR-BRENNE SUR CHÂTEAU-RENAULT

Suite au courrier de Michel COSNIER, Maire de Château Renault en réponse à la demande de la Commune, de transférer les eaux usées de la station du bourg vers la station de Château-Renault et à un article paru dans la NR de mars. Courrier dans lequel il est indiqué que la Ville de Château-Renault semble favorable à ce transfert moyennant une modification des limites territoriales en contrepartie du versement d'une soulte et d'un éventuel regroupement de communes.

Le Conseil souhaite qu'un nouveau courrier lui soit adressé lui indiquant que la Commune n'est pas défavorable aux modifications des limites territoriales, à condition d'en

connaître exactement les endroits et le montant de la soulte, mais qu'il est hors de question d'envisager un regroupement de communes. Le conseil désire rencontrer M. COSNIER dans des délais assez brefs, compte tenu du traitement du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Affaire à suivre.

XI – QUESTIONS DIVERSES

1°) Carrefour de « La Ménagerie » avec la voie communale n°1 :

Suite au très grave accident de l'an passé, ayant entraîné un handicap important d'une jeune fille de la Commune au lieu-dit « La Ménagerie » entre la RN10 et la VC n°1. Plusieurs élus communaux, les responsables de la DIRNO, l'ancienne députée Madame GREFF et une personne du cabinet préfectoral se sont déplacés sur les lieux et envisagés des solutions qui ont été refoulées par la DIRNO verbalement. Depuis des petits aménagements ont été faits mais pour la demande d'une ligne continue, toujours rien. Aussi, le Conseil souhaite qu'il soit envoyé un courrier à la DIRNO pour exiger une réponse écrite sur les refus de ces aménagements. Ce courrier sera transmis en copie au Préfet, aux divers sénateurs et aux conseillers départementaux. Affaire à suivre.

2°) Camion piaggio :

Pour faire suite à un problème technique important détecté par les agents et le garagiste ayant en charge l'entretien du camion piaggio, il est décidé d'envoyer un courrier à Loisirs Equip'auto et Piaggio France pour expliquer le mécontentement de la Commune. En effet le silent bloc est hors service hors ce véhicule n'a que 8.000 km au compteur. M. NEMAUSAT demande le prix de la réparation, la facture et si il y a eu un échange téléphonique. Certains élus estiment que c'est un vice caché et que la réparation est du ressort du vendeur et non de l'utilisateur. Mme REZÉ pense qu'il aurait fallu le faire expertiser avant d'annoncer un vice caché. Affaire à suivre.

3°) Complémentaire santé pour seniors :

Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu en mairie des représentants de la Société AXA qui veulent prospecter dans la Commune pour offrir une complémentaire santé aux seniors, la réduction sur la cotisation pourrait aller jusqu'à 30 %.

Ils souhaitent organiser une réunion publique, distribuer des flyers et surtout avoir l'autorisation de prospecter sur le territoire communal.

Le Conseil souhaite se renseigner d'abord auprès de l'agent AXA de Château Renault Mme ADAM qui offre peut être ce genre de service, si tel n'est pas le cas, l'assemblée donne son accord sur le principe.

4°) Réserve de gaz :

Monsieur le Maire indique qu'il a été de nouveau contacté par la Sté BUTAGAZ, propriétaire des citernes enterrées de la Commune qui désire faire également une réunion publique pour rechercher d'autres clients potentiels, car actuellement ces citernes ne desservent que 4 clients. Le Conseil n'est pas contre à condition que les tarifs de cette Société soient très attractifs.

5°) Installation itinérante d'un coiffeur-barbier :

Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu en mairie M. DELORY Jérémy, coiffeur barbier de son état, qui voudrait installer son camion, deux mercredis par mois de 9 h à 21 h pour exercer son activité. Il se mettrait à l'emplacement du camion pizza. Le Conseil est d'accord sur le principe, à voir si la clientèle sera suffisamment importante.

6°) Distributeur de pains :

Depuis quelques temps le distributeur de pains qui devait être alimenté par le boulanger d'Authon ne l'est plus et c'est bien dommage, en effet la Commune a fait des frais pour l'installation de cet appareil.

Le boulanger n'assure plus le ravitaillement pour cause de frais onéreux pour lui. Monsieur le Maire signale qu'il a également fait faux bond aux cantines des communes d'Authon et de Monthodon, cela fait part d'un très grand manque de sérieux. Aussi Monsieur le Maire a-t-il contacté le fabricant de la machine pour savoir ce qu'il en est réellement, le fabricant a lancé une procédure de recouvrement auprès de ce boulanger et il faut le temps que cela se règle, mais cela ne l'a pas empêché de chercher un repreneur, deux candidats sont possibles : la boulangerie Grimaud « Aux délices de Pierre » ou le boulanger de Villedômer. Affaire à suivre.

7°) Intervention de Mme MOREL :

Mme MOREL propose pour assurer la sécurité du personnel de l'école de les munir de petites bombes lacrymogènes, mais le Conseil pense qu'il faut d'abord en référer à l'Education Nationale et y réfléchir. Affaire à suivre.

8°) La Roue Tourangelle :

M. PAPOIN signale que les agents techniques de la Commune travailleront le Dimanche 1^{er} avril pour le passage de la Roue Tourangelle, que Sébastien HOUSSEAU prête gracieusement les bottes de pailles et qu'Authon a prêté des barrières de protection supplémentaires à la Commune, en contrepartie de ce prêt, la Commune de Neuville-sur-Brenne prêtera la dameuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

- délibération n°15/2018 : Approbation du compte de gestion du service d'eau 2017 établi par le trésorier,
- délibération n°16/2018 : Approbation du compte de gestion du service de l'assainissement 2017 établi par le trésorier,
- délibération n°17/2018 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2017 établi par le trésorier,
- délibération n°18/2018 : Approbation du compte administratif 2017 du service de l'eau,
- délibération n°19/2018 : Approbation du compte administratif 2017 du service de l'assainissement,
- délibération n°20/2018 : Approbation du compte administratif 2017 du budget principal,
- délibération n°21/2018 : Approbation des affectations de résultat du service de l'eau,
- délibération n°22/2018 : Approbation des affectations de résultat du service de l'assainissement,
- délibération n°23/2018 : Approbation des affectations de résultat du budget principal,

- délibération n°24/2018 : Vote des taux d'imposition 2018,
- délibération n°25/2018 : Attribution des montants des subventions aux associations communales pour 2018,
- délibération n°26/2018 : Approbation du budget 2018 du service de l'eau,
- délibération n°27/2018 : Approbation du budget 2018 du service de l'assainissement,
- délibération n°28/2018 : Approbation du budget principal 2018,
- délibération n°29/2018 : Approbation du devis pour le feu d'artifice de la Fête Nationale du 21 juillet 2018,

M. GOMMÉ	M. MADIC	Mme MOREL	M. LAUNOIS
M. ADAM	Mme BÉRANEK	M. BONNET (pouvoir à M. MADIC)	Mme CHARLES
M. DUBREUIL	M. HÉNIN (pouvoir à Mme CHARLES)	M. LEJAY	M. LESAGE
M. NÉMAUSAT	M. PAPOIN	Mme REZÉ	